

registraires. Nous avons simplement demandé de ne pas appeler les recrues des districts ruraux qu'avant d'en avoir fini avec les recrues de la même catégorie, dans les villes.

M. FORTIER: Un jeune homme de 20 ou de 22 ans, qui doit subvenir aux besoins de sa mère veuve, a-t-il une chance quelconque d'être exempté?

M. l'ORATEUR: Le ministre de la Milice et de la Défense a déjà expliqué ce cas, dans la déclaration qu'il a faite. Je dois rappeler à la Chambre qu'elle n'est pas constituée en comité, et les honorables députés abusent de leur privilège de poser des questions au ministre avant le passage à l'ordre du jour.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si l'honorable député veut lire la déclaration du ministre, demain, il y trouvera une réponse complète à la question qu'il vient de poser.

M. FORTIER: Je n'avais pas fini de poser ma question.

M. l'ORATEUR: La Chambre devrait remettre la discussion à un autre jour.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Décidez-vous, monsieur l'Orateur, que l'honorable député ne peut poser sa question?

M. l'ORATEUR: Le très honorable député comprendra que si chaque membre use du droit de poser une question en début de séance, nous resterons ici jusqu'à six heures, sans avancer nos travaux parlementaires. Ce serait dépasser la limite raisonnable du privilège.

M. CLARK (Red-Deer): Tous les députés de cette Chambre n'ont-ils pas les mêmes droits que le ministre de la Milice?

M. l'ORATEUR: La coutume parlementaire a toujours permis à un ministre de faire des déclarations sur une question importante, au début de la séance, comme l'honorable ministre de la Milice tout à l'heure. Les honorables députés peuvent très bien interroger le Gouvernement sur les questions de politique générale, mais il ne convient pas qu'ils se lancent dans une discussion, quand la Chambre n'est saisie d'aucun objet.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je crois que l'honorable député a le droit de poser sa question.

M. l'ORATEUR: Je demanderai à l'honorable député de ne pas prendre trop de temps pour la poser.

M. FORTIER: Est-il possible d'accorder l'exemption dans le cas d'un jeune homme de vingt ou vingt-deux ans qui est le seul soutien d'une veuve, mère d'enfants en bas âge. S'il n'y a aucune disposition à cet effet, le Gouvernement a-t-il pensé à se charger de la ferme, plutôt que de la laisser improductive?

Major général MEWBURN: Je n'ai entre les mains aucun pouvoir de le faire.

M. THOMPSON (Hastings-Est): Le ministre a dit que les hommes des districts ruraux ne seront pas appelés tant que ceux des villes n'auront pas reçu l'ordre de se présenter, mais je crois savoir que beaucoup d'entre eux ont reçu leur ordre d'appel le premier mai.

Major général MEWBURN: Je n'ai pas dit que nous n'appellerions pas les hommes des districts ruraux, mais que les registraires nommés en vertu de la loi du service militaire avaient été priés d'appeler d'abord les hommes âgés de vingt à vingt-deux ans, inclusivement, qui demeurent dans les villes. Je puis dire que beaucoup d'hommes habitant à la campagne ont donné leur adresse en ville au registraire, quand ils se sont fait inscrire. Un homme qui demeure à 90 milles de Montréal est venu me voir aujourd'hui, pour me dire que son fils avait reçu son ordre d'appel, mais que c'était par sa propre faute, parce qu'il s'était fait inscrire comme demeurant à Montréal. L'erreur est corrigée par le registraire. Nous n'exemptons pas les hommes des districts ruraux; nous ne faisons que ce que je crois être juste et raisonnable, c'est-à-dire appeler les habitants des villes d'abord. Cela prendra un peu de temps pour s'occuper de ces catégories là avant que les habitants de la campagne soient appelés.

M. HOCKEN: Puis-je demander au ministre de la Milice à quoi il attribue les meilleurs sentiments que professe la province de Québec?

M. BUREAU: Toujours fidèle à l'"Orange Sentinel".

M. l'ORATEUR: Ce n'est pas une question que le règlement permet à ce moment de nos délibérations.

EXPOSE DU BUDGET.

L'hon. M. MACLEAN (ministre intérimaire des Finances) propose à la Chambre de siéger en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, en présentant aujourd'hui l'exposé budgétaire annuel du pays, je crois qu'il n'est que juste et à propos